

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 3 septembre 2015

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 7

ERRATUM

à l'arrêté du 12 avril 2010 abrogeant l'arrêté du 21 août 1990 autorisant la création de traitements automatisés d'informations nominatives relatifs à un suivi médical à l'établissement technique central de l'armement à Arcueil.

Du 1er septembre 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté du 12 avril 2010 abrogeant l'arrêté du 21 août 1990 autorisant la création de traitements automatisés d'informations nominatives relatifs à un suivi médical à l'établissement technique central de l'armement à Arcueil.

Du 1^{er} septembre 2015

NOR D E F D 1 5 5 1 1 2 8 Z

Texte modifié :

Arrêté du 12 avril 2010 (BOC N° 28 du 9 juillet 2010, texte 5).

Référence de publication : BOC n° 39 du 3 septembre 2015, texte 7.

L'arrêté du 12 avril 2010 est modifié comme suit :

Entre deux barres :

Au lieu de :

« *Texte abrogé* :

Arrêté du 21 août 1990 (n.i. BO). » ;

Lire :

« *Texte abrogé* :

Arrêté du 21 août 1990 (BOC/PP N° 39 du 24 septembre 1990, p. 3232 ; BOEM 160*). ».